

## Action

### Frais de déplacement sur postes fractionnés

Depuis la rentrée 2006, l'administration avait supprimé tout frais de déplacement pour les enseignants nommés sur poste fractionné.

Après trois années de recours menées par le SNUipp, le Tribunal Administratif de PAU confirme enfin que les PE affectés par l'Inspecteur d'Académie sur des postes fractionnés (décharge dir. ou IMF, temps partiels) doivent être remboursés de leurs frais de déplacement entre la résidence administrative et les autres affectations.

**Le T.A de Pau oblige le Recteur à respecter le droit, à compter de la rentrée 2009. En conséquence, dès la rentrée 2009, les Inspections Académiques rembourseront les collègues nommés sur ce type de poste.** Le problème demeure pour les enseignants ayant été affectés sur ce type de postes lors des rentrées 2005, 2006, 2007 et 2008.

**Si vous êtes concerné, faites-vous connaître auprès de la section ( [snu46@snuipp.fr](mailto:snu46@snuipp.fr) ; 05 65 22 12 79 ) qui vous conseillera sur les démarches à effectuer pour retrouver votre dû.**

### L'info syndicale en direct :

<http://46.snuipp.fr>

Vous pouvez aussi recevoir la lettre électronique du SNUipp en contactant la section : [snu46@snuipp.fr](mailto:snu46@snuipp.fr)



### Suppression du Défenseur des enfants : une mesure inquiétante

Dans un communiqué de presse, la Défenseure des enfants annonce découvrir « avec stupeur » que « le gouvernement a décidé de supprimer le Défenseur des enfants » à travers deux projets de loi présentés lors du Conseil des ministres du 9 septembre 2009.

Alors même que se prépare le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, le SNUipp partage largement les craintes exprimées par Dominique Versini.

La création d'un « Défenseur des droits », qui verra de fait son action limitée au traitement des réclamations et n'englobera plus la promotion et la défense de tous les droits fondamentaux, ne peut en aucun cas compenser les missions actuelles du Défenseur des enfants.

L'action du Défenseur des enfants recoupe nombre des préoccupations des enseignants des écoles, que ce soit sur la scolarisation des élèves en situation de handicap, celle des enfants roms ou sur tout ce qui touche aux situations de maltraitance et de protection de l'enfance.

**Le SNUipp est attaché à l'existence d'une instance indépendante dédiée spécifiquement aux enfants, qui a prouvé son efficacité en matière de recours, de médiation et d'accompagnement pour le respect de leurs droits. Il rappelle également que ce travail a été reconnu en France, en Europe et au plus haut niveau des instances internationales : il s'inscrit précisément dans les recommandations de l'ONU.**

**Il considère cette suppression comme une atteinte directe au respect des droits des enfants et demande des explications sur les attendus d'une décision aussi grave.**

### Pour un deuxième plan numérique dans les écoles

A l'occasion du plan de relance, le gouvernement a décidé, sur proposition du ministre de l'Éducation Nationale, de doter d'équipements et de ressources numériques de qualité, 5 000 écoles situées dans des communes rurales.

Selon nos premières remontées, ce sont aujourd'hui plus de 8 000 candidatures qui ont été déposées dans toute la France. Ce chiffre pourrait encore s'accroître puisque les demandes peuvent se faire jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire, en novembre 2009.

Une telle demande éclaire la nécessité d'une réelle politique de développement de ces « Ecoles Numériques Rurales », afin de permettre à la France de combler son retard en matière d'équipement numérique dans l'enseignement primaire. En outre, le seul équipement numérique des écoles ne suffit pas à la réussite totale de l'opération.

Pour cela, le SNUipp demande une mise en œuvre complète du plan qui prévoit notamment de la part du ministère de l'Éducation nationale, une formation et un accompagnement des enseignants. Cela doit se décliner dès cette année au sein de dispositifs départementaux de formation aux usages pédagogiques des TICE. C'est une condition indispensable pour que l'école réponde aux besoins liés à l'enseignement et à l'accompagnement des élèves dans l'acquisition des compétences et des connaissances prévues par les programmes, y compris la certification par le B2i de niveau école.

**De plus, devant l'afflux massif de candidatures, le SNUipp demande la mise en œuvre d'un deuxième plan numérique pour les écoles. C'est une question d'égalité entre écoles en matière d'équipement numérique.**



**SNUipp 46** 80, Rue des Jardiniers 46000 Cahors ☎05 65 22 12 79 ☎05 65 22 15 28  
<http://46.snuipp.fr> Mel : [snu46@snuipp.fr](mailto:snu46@snuipp.fr) Directeur de la publication : Yves Mespoullhé - Fontgrumel - 46220 Prayssac Imprimé par nos soins Prix 0,50 € N° ISSN :1241-3542 N° CPPAP : 0407 s 07301

Dispensé de timbrage CAHORS CC T1



**PRESSE** Déposé le 21/09/09

N° suppl. 1 au n°71 aout 2009 trimestriel

## CONSTRUISONS LA MOBILISATION

Les attaques dont notre école est la cible depuis quelques années trouvent leur cohérence au sein d'une transformation programmée de la société. La recherche de plus de profits pour quelques uns au détriment des plus faibles, de plus d'« employabilité » que de véritable formation, de plus de concurrence que de coopération, de plus de responsabilité individuelle que de solidarités guide la politique gouvernementale.

Tout cela a forcément des conséquences sur les attentes scolaires dans le cadre imposé d'un désengagement financier de l'Etat.

En termes de formation, les accords de Lisbonne fixent les besoins pour 2012 à 50% d'une classe d'âge au niveau bac+2 et 50% au niveau CAP. Dans cet objectif, l'école n'a pas, contrairement au discours gouvernemental, à résoudre les inégalités mais à renforcer le tri social des enfants ; aux bien nés, les bonnes études et pour les autres : les conditions d'enseignements dégradées.

Au SNUipp, notre ambition pour une école de la réussite pour tous est toujours là et nous continuerons à nous battre pour la porter. Mais tout n'est pas noir. La profession n'a pas dit son dernier mot. Le dernier sondage SNUipp/FSU montre à nouveau que l'école a une bonne image grâce au travail accompli par les enseignants. La confiance envers ces professionnels de l'éducation est encore plus forte que l'an dernier. Autre sondage : la confiance envers les syndicats augmente et leurs propositions pour des réformes qui vont dans le bon sens sont attendues.

Ensemble, faisons vivre un syndicalisme fort et déterminé.

Une première réunion d'information syndicale le 24 octobre sera l'occasion de réfléchir à la construction de la nécessaire riposte aux mesures gouvernementales.

**Une date à retenir : le 14 oct**  
**réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp :**  
**Évaluation, inspection, statut du fonctionnaire...**  
( ouverte à tous, sur le temps de travail, à déduire des 108 h )  
Modalités : à voir sur le site : <http://46.snuipp.fr>



**Agissez contre l'école libérale : syndiquez-vous, rejoignez les rangs du**

**SNUipp/FSU**  
**1er syndicat d'enseignant**



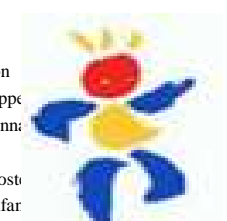
Notre société dans 20 ans, c'est lui.

**DONNONS à l'éCOLE LES MOYENS DE SES AMBITIONS !**

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

### Sommaire

Page 1 : Edito : Construisons la mobilisation  
Page 2 et 3 : Métier : Direction d'école ; Gripper  
A quoi servent les évaluations ; Aides personnelles.  
Page 4 : Action : Frais de déplacement sur poste fractionné, Suppression du défenseur des enfants  
Pour un deuxième plan numérique dans les



SNUipp

## Métier

**Répartition des 108 heures suite au passage à 24h d'enseignement**

**18 heures** d'animation pédagogique.

**24 heures** pour les conseils des maîtres et conseil de cycle.

**6 heures** pour les conseils d'école.

**60 heures** pour l'aide personnalisée, comprenant le temps de préparation et de concertation.

## Grippe A

Le CHSD s'est réuni le 9 septembre pour définir le plan de lutte départemental contre la grippe A.

Il est apparu lors de cette assemblée qu'il ne fallait ni dramatiser ni prendre à la légère cette pandémie.

Un des meilleurs moyens pour lutter efficacement contre le virus est une bonne hygiène.

La vaccination ne sera pas obligatoire mais on s'oriente vers une campagne massive en direction des élèves et des personnels. Elle devrait s'étaler sur une période de 4 mois, avec 2 injections à 3 semaines d'intervalle. Pour l'Education Nationale, les vaccinations devraient être prises en charge avec les moyens existant (médecins, infirmières...).

Les établissements du second degré ont reçu une cinquantaine de masques destinés au personnels en contact avec les malades.

## ► Direction écoles

*Que répondre à ma boulangère lorsqu'elle m'a demandé: « Alors, la rentrée s'est bien passée? »*

*Deux options :*

*a) l'option hypocrite et polie: « Oui, très bien, merci ! »*

*b) l'option brute et franche: « Ah, euh, après avoir réparé la photocopieuse, reçu des parents d'élèves pour une inscription, lu les circulaires sur la grippe, vu mon agenda s'alourdir de 6 réunions en septembre, j'ai enfin pu me consacrer à mes 25 CP ! » J'étais très pressée, j'ai choisi la réponse a.*

### Trop, c'est trop

La surcharge des directeurs est un fait reconnu, y compris par l'administration. Ce qui ne l'empêche pas de persévérer dans la multiplication de demandes (enquêtes, projets, compte-rendu, ...) dont la gestion est loin d'être cohérente. Certes avec l'informatique tout est simple : un petit clic et voilà une tâche supplémentaire qui parvient aux écoles, à effectuer dans les délais les plus brefs évidemment. I

Rappelons quelques évidences qui ont été perdues de vue :

-le travail demandé par l'administration n'est qu'une partie du travail de la direction.

-la quantité de travail demandée doit pouvoir être réalisée dans le temps de décharge (quid des directeurs de 2-3 classes et des chargés d'école).

-les directeurs ne sont pas des supérieurs hiérarchiques.

Les directeurs ne sont donc pas corvéables à merci. Nul ne peut exiger des heures supplémentaires (non payées) à profusion et considérer qu'ils doivent s'exécuter. **Il appartient à chaque collègue de trier les demandes selon leur intérêt et de savoir ne pas se précipiter. Quand l'administration fixe des délais, qu'elle commence par les respecter.**

### Et base élèves...

Ce logiciel était censé nous simplifier la vie !!! Mais combien de directeurs se sont trouvés confrontés à une page inaccessible ou à des élèves égarés dans la nature sans compter l'état de nervosité qu'engendre ce logiciel !

**Effectivement, du temps, de la gomme et du crayon, c'était plus rustique mais beaucoup plus rapide et rappelons-le moins dangereux.**

### Comique de répétitions ou répétitions de réunions

En un mois c'est en moyenne entre 6 et 8 réunions auxquelles nous allons assister. En effet, à celles concernant le projet d'école, ajoutons celles des directeurs et chargés d'école, celles de la formation des nouveaux directeurs à BE, celles avec les parents d'élèves, celles avec les partenaires locaux (contrat éducatif local...), celles des plannings piscine, ...

Alors à l'impossible, nul n'est tenu et n'oublions pas que nous sommes avant tout des pédagogues.

### **Réunion des directeurs et projet d'école :**

Les 9 et 16 septembre, les directeurs et les chargés d'école du Lot ont assisté à une réunion portant sur les projets d'école. Et pourtant, ces derniers doivent être établis par toute l'équipe pédagogique. Non, ce n'est pas un directeur, déjà lourdement sollicité, qui rédige seul le diagnostic, les objectifs, et les actions du projet d'école.

Le SNUipp rappelle que contrairement au second degré, le directeur(trice) n'est pas un supérieur hiérarchique, rôle que l'administration voudrait bien lui faire jouer. Le projet d'école est bien le projet de toute l'équipe et non celui uniquement du directeur.

### **A quoi servent vraiment les évaluations ?**

En principe, les évaluations sont une « photo » de la classe à un moment donné. Mais pour l'administration le but plus ou moins inavoué est bien d'en faire un outil de pilotage du système comme le craignait le SNUipp.

C'est sur la base des évaluations que l'on programmera l'aide individualisée, les stages de remise à niveau...

**Mais c'est aussi sur la base des évaluations que se passeront dorénavant les inspections. Et pour preuve, lors de l'inspection, les IEN demandent à nos collègues de fournir les résultats des évaluations des élèves !**

**Pour le SNUipp, ces pratiques qui découlent directement du secteur privé où la concurrence est de règle, (avec le résultat que l'on sait) n'ont pas de place dans le service public.**

## ► Aides personnalisées

### Déclaration des IEN du SNPI/ FSU :

Suivant des recommandations de la mission IGEN/IGAENR sur l'accompagnement et le contrôle de la réforme de l'enseignement primaire (1), quelques IA-DSDEN donnent depuis cette rentrée pour consigne aux IEN et aux équipes pédagogiques de supprimer autoritairement le temps accordé à l'organisation de l'aide personnalisée dans le temps annualisé de 60 heures destiné à ce service.

Il est pour le moins surprenant que soient ignorées les normes juridiques en la matière. En effet, les obligations de service des enseignants sont fixées par le décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008. Son article 2 dispose que les enseignants ont à assurer dans l'année scolaire « Soixante heures consacrées à de l'aide personnalisée ou à des interventions en groupes restreints auprès des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages et au temps d'organisation proportionné correspondant. » Il dispose enfin que « Lorsque les heures mentionnées au 1<sup>er</sup> du I ne peuvent être entièrement utilisées pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, elles sont consacrées au renforcement de la formation professionnelle continue des enseignants, en dehors de la présence des élèves. »

On peut évidemment aspirer à ce que les élèves bénéficient du maximum d'heures d'aide personnalisée possible et émettre un souhait volontariste dans ce sens, en arguant que l'expérience y contribuant, les enseignants sauront réduire le temps nécessaire à l'organisation du dispositif. Néanmoins, le législateur a prévu aussi la possibilité que certains enseignants ne soient pas en mesure de consacrer la totalité des 60 heures à cette aide, ne serait-ce que parce que celle-ci est soumise à deux conditions externes : d'une part la réalité de difficultés scolaires, d'autre part l'accord des parents qui demeurent libres de la refuser (parfois par impossibilité logistique de gérer les horaires supplémentaires en début ou en fin de journée sans ramassage scolaire collectif). Le complément de service doit alors servir à de la formation continue.

D'autre part, en vertu des principes de la hiérarchie des normes juridiques, aucun texte de rang inférieur (et encore moins des directives orales) ne peut légalement modifier ou s'affranchir d'une règle établie par un texte supérieur.

Enfin, l'injonction autoritaire suggérée par quelques IA-DSDEN ne peut raisonnablement se concevoir comme un mode de management ambitieux et constructif. Car elle peut susciter chez les enseignants — déjà bien malmenés, des réactions de résistance indignée, plus liées au mode relationnel de la hiérarchie qu'au fond de la problématique. L'intérêt des élèves risquerait alors d'en souffrir.

**Comme souvent dans ce genre de situations, le SNPI-FSU invite donc les IEN à prendre la mesure d'injonctions qui seraient contraires aux principes d'application du droit, dans sa lettre et dans son esprit. L'objectif n'est pas de faire marcher au pas une armée d'exécutants sur la base de standards comptables, mais de faire progresser l'efficacité de l'école en réduisant réellement l'échec scolaire**



Aide personnalisée : dans le LOT, « Le bilan est positif », c'est ce qu'a communiqué notre IA lors du groupe de travail du 3 juillet 2009, suite aux remontées demandées en mai dans nos écoles.

- Les enfants aimeraient se retrouver en petits groupes et prendraient confiance en eux.

- Les enseignants pourraient enfin travailler avec des petits groupes et faire de la pédagogie différenciée.

- Les parents auraient enfin le sentiment qu'on aide leurs enfants.

Ces paroles sont celles que tout le monde veut bien entendre pour mettre en place les réformes. Oui, mais,...

Que penser de la communication de l'Inspection Générale :

« Les effets sur la réussite des élèves ne se voient pas franchement, la semaine de 4 jours fatigante élèves et enseignants »

Que dire alors du rajout de 1/2 h ou 1h par jour aux élèves en difficulté, plus fatigables encore que les autres ?

De plus, l'exemple éclatant des Teaching Assistants en Angleterre démontre que l'aide apportée en dehors du groupe classe n'a pas l'effet escompté et n'engendre pas de progrès.

En 2009-2010, les modalités d'organisation restent identiques, incluant 6h de préparation et un assouplissement pour placer cet horaire.

Le dossier n'est pas clos, le SNUipp propose de débattre dès la rentrée des différentes modalités d'action : travail avec tous les élèves, information aux parents, boycott de l'aide personnalisée, utilisation en temps de concertation.

**Le SNUipp demande au ministère d'ouvrir un débat approfondi avec les enseignants, les chercheurs, les parents d'élèves et les élus.**